

# Agriculture et Environnement : vers une gestion de la qualité

---

*Texte paru dans la revue Pour, n°99*

*Janvier 1985*

**Henry Ollagnon**

---

**L**es rapports entre agriculture et environnement donnent lieu à débat. L'objet principal en est l'étude de la nature, la qualité de la vie locale, la qualité des produits agricoles. L'enjeu est vaste ; c'est une nouvelle gestion du milieu de vie par les sociétés développées. Le problème est de définir les conditions et les moyens d'une telle gestion, dont on sait seulement qu'elle ne s'appuiera pas nécessairement sur les principes de développement de la société industrielle et urbaine des dernières décennies.

Avant l'ère industrielle, la gestion de la nature a pour but premier de produire de façon sûre des ressources « naturelles » en quantité suffisante. C'est aussi une gestion de la qualité, qualité de la nature productive (fertilité des sols, potentialité de la flore, de la faune...), qualité de la nature en tant que milieu de vie (sécurité en montagne, entretien du milieu physique...). Le rôle des agriculteurs y est essentiel mais il ne peut être dissocié de la gestion globale de la société locale. Cette gestion, à la fois complexe et discrète, au niveau des pratiques plus que des mots, constitue un fondement organisateur de la vie locale de l'ancienne ruralité.

Durant les deux siècles de l'industrialisation et de l'urbanisation, la gestion de la nature, sur 95 % du territoire, pèse encore lourdement sur les agriculteurs et les ruraux. La globalité, la complexité des phénomènes naturels, l'amplitude spatio-temporelle des processus qui concourent à la qualité du milieu, le grand nombre d'acteurs directement ou indirectement concernés, jouent comme des obstacles à une gestion « moderne » de la qualité de la nature au niveau de la société toute entière. De plus, celle-ci, par certaines caractéristiques décisionnelles, se heurte au souci et au mode d'explication des rapports de droit et de devoir des acteurs concernés dans la société, caractéristiques qui sont perçues comme des freins au progrès technique et économique.

Aussi, la gestion de la qualité du milieu naturel, sauf problème précis qui requiert l'intervention directe de la puissance publique, devient-elle une préoccupation lointaine pour la société industrielle et urbaine. Celle-ci est en quelque sorte libérée de la nature par la levée des contraintes de rareté quantitative, et par le bénéfice qu'elle tire d'une richesse écologique exceptionnelle et d'une mentalité rurale encore très vigoureuse. La création du Ministère de l'Agriculture, institutionnalisant la barrière entre ruralité et urbanité sépare deux mondes et fonde un médiateur unique entre ceux-ci, l'État.

Le terme « d'environnement » émerge vers la fin des années soixante, il se diffuse à partir de la ville et des sociétés développées. Il traduit un engagement parfois très vigoureux pour l'amélioration du mode et du milieu de vie, en particulier pour la protection de la nature. Cette attitude vis-à-vis de la nature et de sa gestion dans les sociétés industrielles est nouvelle à plus d'un titre. Les sociétés industrielles se heurtent à

des problèmes nouveaux : limites quantitatives des ressources naturelles, vulnérabilité qualitative des milieux naturels, montée des conflits d'environnement.

L'agriculture en tant que façon de gérer la nature est mise en question, alors même qu'elle est en pleine mutation comme la société industrielle et urbaine à laquelle elle s'intègre de façon bien plus intense. Elle se diversifie. À côté d'une agriculture traditionnelle de moins en moins nombreuse et d'une agriculture « bio-écologique » d'importance assez faible, une large proportion des exploitations agricoles se trouve engagée dans une mutation technique et économique sans précédent. La campagne change d'aspect, ici l'exode agricole et rural, là l'implantation d'activités et de populations urbaines. Il est clair que depuis trente ans, la ruralité et les modes traditionnels de gestion de la nature se sont transformés en profondeur. Si personne ne conteste le rôle direct et important des agriculteurs dans l'approvisionnement du pays, l'entretien de la nature, la vie locale, nombreux sont les défenseurs de l'environnement qui s'interrogent sur la façon dont ce rôle s'exerce.

Un débat s'instaure entre agriculteurs et environnementalistes, et soulève des questions lourdes de conséquences pour chacun des protagonistes : l'agriculture est-elle la gardienne, la régénératrice de la nature ou est-elle l'agent volontaire ou contraint de sa dégradation ? Est-elle encore créatrice d'une richesse sûre, fruit d'une patiente synergie entre facteurs « nature », « capital », « travail », grâce à l'exercice d'une gestion prudente des systèmes vivants fondée sur l'auto-organisation locale ? Ou est-elle devenue le maillon précaire d'une chaîne de production maximisant les flux instantanés à partir de l'utilisation de produits fossiles ou importés, au mépris de l'entretien de la rente naturelle ?... Le terme d'environnement lui-même n'est-il pas trop riche ou trop pauvre pour avoir une signification et une efficacité décisionnelle ? Faut-il une gestion spécialisée de l'environnement par un corps social spécifique ou une gestion « résultante », fruit de la prise en charge de celui-ci par tous les acteurs concernés ? Etc.

Mais plutôt que de s'enfermer dans ce débat, ne vaut-il pas mieux définir puis réunir les conditions et les moyens d'une gestion exigeante de qualité de la nature et de la vie locale ?

## **Comment faire le diagnostic d'une gestion de qualité ?**

Sans en exposer ici les motifs méthodologiques, il apparaît nécessaire de recourir à une approche « systèmes-acteurs » pour analyser l'état d'un milieu et le comportement de la société à son endroit. Celle-ci conduit à se poser les questions suivantes :

### ***Quelle qualité et quel « système-qualité » ?***

La qualité d'un milieu naturel est une propriété globale « émergente » d'un ensemble d'éléments physiques et biologiques et d'acteurs en relation. Cet ensemble constitue, du point de vue de la qualité, un « système-qualité » dont la définition découle directement de celle de la qualité. Plus le concept de qualité est riche, plus le « système-qualité » est vaste. Le processus itératif de connaissance de la qualité et de définition du « système-qualité » s'apparente, en réalité, à un processus de négociation entre acteurs, ceux-ci jouant en effet des positions, des appartenances et des relations, des offres et des demandes explicites et implicites, au sein du « système-qualité ».

## **Quels acteurs, quel patrimoine ?**

La **gestion effective** de la qualité par un groupe humain organisé résulte d'une interaction entre trois pôles ou niveaux d'intégration :

- celui des **gestions élémentaires** d'acteurs directement actifs, ou unités de décision directement actives (personne physique, collectivités, communautés), offreurs et demandeurs directs de qualité ;
- celui de la **gestion globale** du groupe humain, de la société locale et nationale, en tant que groupe constitué, résultant du jeu des acteurs globalement actifs s'exprimant en termes de choix globaux de la société vis-à-vis de la qualité, qui fixe ou induit aux gestions élémentaires des règles explicites ou implicites (lois, règlement, discours, organisations) et des méta-règles (méta : qui englobe, dépasse) plus discrètes mais réelles (façon de voir, jeux relationnels...) ;
- celui de **l'unité écologique concrète** à laquelle on peut reconnaître une sorte de « personnalité locale » qui suscite elle aussi des règles et méta-règles aux autres pôles ou niveaux.

Que se passe-t-il lorsque l'élément à gérer résulte de comportements qui ont des causes et des effets trans-appropriatifs ? Quelle attitude de prise en charge les acteurs doivent-ils avoir devant des phénomènes qui « perméabilisent » le parcellaire des propriétés et des compétences publiques et privées ? Pour répondre à ces questions, une réflexion « pragmatico-théorique » a été menée sur la conduite des acteurs face aux choix concernant le milieu, démarche qui a abouti à la formulation d'une approche patrimoniale de la gestion des acteurs.

Dans leur diversité, les approches du patrimoine, qu'elles soient juridiques, culturelles, biologiques ou psycho-sociologiques, font état d'une relation entre des éléments matériels et immatériels et des êtres ou des groupes d'êtres, leurs titulaires patrimoniaux. Elles font toutes plus ou moins référence à la globalité, à l'indivisibilité du patrimoine, à l'universalité de ses rôles par le titulaire, à sa transmissibilité dans le temps à travers les générations. De la confrontation de ces approches, des plus anciennes aux plus modernes, jaillit une richesse sémantique à laquelle l'approche systèmes-acteurs vise à apporter un peu de clarté et d'organisation pour la pensée et l'action.

Dans une sorte d'écologie politique, celle de l'acteur dans son milieu, cette réflexion conduit à une conception nouvelle du patrimoine qui repose sur les propositions liminaires suivantes : tout être dans son milieu, s'il a un certain degré d'identité autonome, est doté d'un **patrimoine** ; le maintien d'une identité autonome dans un milieu global exige une conduite globale de l'être ; cette conduite globale se traduit par une gestion globale du patrimoine.

Le patrimoine est « l'ensemble des éléments matériels et immatériels qui concourent à maintenir et à développer l'identité et l'autonomie de son titulaire dans le temps et dans l'espace par adaptation en milieu évolutif ».

Cette conception du patrimoine met l'accent sur les éléments matériels et immatériels du patrimoine mais aussi sur les relations qui les lient au titulaire. Elle est de nature objective et relationnelle. Il n'y a pas de patrimoine en soi, sans **relation patrimoniale** à un titulaire qui l'investit. Mieux encore, ce qui est géré et la façon de gérer interagissent sur tout le patrimoine du titulaire et rétroagit sur l'identité et l'autonomie du titulaire, et réciproquement.

Il ne suffit donc pas de déclarer un objet « patrimoine », encore faut-il en préciser le titulaire (et donc sa conduite globale et sa gestion patrimoniale en totalité) pour comprendre la façon dont il est géré ou n'est pas

géré. Plusieurs relations patrimoniales sont envisageables, constituées par plusieurs types de titulaires définissant ainsi dans le temps et l'espace autant d'aires de patrimonialisation ou aires patrimoniales. Ces relations patrimoniales, investies et entretenues par le titulaire, peuvent être caractérisées par le champ de la réalité concernée, par le mode de patrimonialisation (non appropriative, appropriative, trans-appropriative), et par la finalité organisatrice, des finalités les plus étroites (relation fonctionnelle) aux plus larges (relation méta-fonctionnelle) sur l'objet ou sur le titulaire (relation d'identité).

Plusieurs catégories de titulaires d'un patrimoine, c'est-à-dire plusieurs types de relations patrimoniales, plusieurs gestions sont envisageables. On peut distinguer trois types de **gestion patrimoniale** :

- La **gestion individuelle**. Le titulaire est une personne physique, c'est-à-dire une unité de décision, qui a seule tous les attributs de la décision dans le cadre des lois régissant l'appropriation ;
- La **gestion collective**. Le titulaire est un être collectif ou personne morale, collectivité publique, entreprise, association, c'est-à-dire une unité de décision qui a tous les attributs de la décision qui lui sont délégués dans le cadre des lois régissant l'appropriation publique et privée ;
- La **gestion commune**. Le titulaire est une communauté de personnes physiques et morales, c'est-à-dire plusieurs unités de décision qui appliquent des règles négociées de comportement vis-à-vis d'un « bien », approprié ou non, dans leur gestion patrimoniale individuelle ou collective.

Dans un milieu donné, l'individu tisse donc une multiplicité de relations patrimoniales, et cela directement et indirectement, donnant lieu à des « contrats » de relations et d'appartenance avec des collectivités ou des communautés diverses. Et ces relations interagissent entre elles *via* le milieu, *via* les arbitrages et les négociations de chaque acteur concerné. Ces relations doivent être « investies », prises en charge, pour fonctionner effectivement, pour que le titulaire soit réellement « actif ». La connaissance de l'état de ces relations, au niveau des contrats formels, comme au niveau des pratiques de gestion et de négociation, est une nécessité pour comprendre la gestion effective d'un milieu.

### ***Quelle gestion de la qualité, par quelle négociation ?***

La gestion de la qualité d'un milieu peut se définir par les critères suivants :

- **capacité de choisir un état de qualité**, cet état étant appréhendé comme résultante de tout le « système-qualité » et ayant la nature décisionnelle d'un objectif d'action ;
- **capacité de maintenir cet état « objectif »** à travers les aléas et les évolutions du milieu naturel, par la confrontation de chaque action élémentaire (locale, sectorielle) à cet état, selon des règles (de gestion) définies, dès lors que cette action élémentaire a une incidence significative sur celui-ci par la médiation d'une organisation de gestion (gestion : application des règles constituées, explicites et implicites) ;
- **capacité d'actualiser les règles de gestion** par une négociation fondée sur un comportement de négociation de tous les acteurs concernés et la médiation d'une organisation de négociation (avec des lieux, des langages, des procédures de négociation) adéquats.

La gestion (application des règles de décision constituées et des jeux de relation entre acteurs) et la négociation (ré-actualisation des règles et des jeux) sont à la fois explicites et implicites. Elles ne s'expriment pas par les mêmes comportements de décision, ni nécessairement par les mêmes organisations, même si formellement les lieux, les langages et les procédures peuvent être les mêmes.

La **gestion effective** est donc celle qui se constate ; elle intègre et dépasse les actes explicites de gestion et le comportement de chaque acteur. Le « fonctionnement » de la gestion effective évolue lentement, tout comme le comportement de la nature, des hommes et leur organisation. Cette gestion effective est comme organisée selon un « mode de gestion effective » propre au « système-qualité » considéré.

La qualité de la nature, la qualité de la vie locale et la qualité de l'approvisionnement s'inscrivent dans des systèmes-qualité différents. Mais elles participent toutes à la fois à la qualité de l'exploitation agricole, à la qualité des unités écologiques et humaines locales, à la qualité de l'agriculture et à la qualité de l'environnement au niveau régional, national..

## Une crise de la gestion de la qualité

La grille de diagnostic précédente a été appliquée à la gestion de qualité de plusieurs éléments naturels. Une évolution générale des modes de gestion effective a été mise en évidence. Durant les deux derniers siècles et surtout depuis trente ans, le mode « autarcique-unitaire » de la ruralité, différenciée dans le temps et dans l'espace, a laissé place à un mode « ouvert-parcellisé » dominant.

### *Le mode de gestion autarcique-unitaire de la gestion de proximité*

Il se développe dans une **société autarcique** (chaque personne s'identifie à un lieu écosociosystémique), soumise à l'obligation de gérer de façon la plus globale possible la nature, l'approvisionnement, la vie locale dans leur réalité unitaire (au niveau de chaque unité écologique et humaine élémentaires) pour se maintenir et se développer.

Les acteurs sont des personnes physiques, des collectivités et des communautés. Le système d'activité humaine met en jeu des activités marchandes, collectives (et fonctionnelles) et des activités de proximité. Ce système est fondé sur la **multi-fonctionnalité des actions** (une action sert plusieurs fins), la **pluri-activité des acteurs**, la **multi-localisation des interventions** de chaque acteur dans le « système-qualité ».

La capacité de réponse unitaire de ce système d'activité aux problèmes globaux de qualité repose sur des usages locaux ou pratiques intégratrices locales. Ainsi, la gestion de la qualité procède d'un tissu local de gestion reposant sur la prise en charge de tous les acteurs dans une **gestion patrimoniale de type largement identitaire**, à travers des fonctions peu ou pas différenciées.

L'actualisation des usages, en réponse à l'évolution des hommes, de la nature et de la société locale, se fait grâce à **une négociation de proximité**, reposant sur un comportement local de négociation patrimoniale (conditions de conscience, de relation et de négociation patrimoniales) et sur une organisation locale de négociation au sein du « système-qualité » local (avec des lieux, des langages et des procédures de négociation).

Dans ce mode de gestion effective, **l'agriculteur a un rôle essentiel** grâce à sa capacité de gérer des systèmes vivants, à sa capacité de gestion patrimoniale identitaire (production de richesse sur la génération) et à sa capacité de négociation de proximité (capacité d'auto-organisation locale). Mais son rôle n'est pas isolable de l'ensemble de la société locale. L'environnement n'est guère une préoccupation en soi, mais la ruralité, en tant que réalité écologique et humaine, fait partie du patrimoine national. La capacité identifiante de ce mode explique semble-t-il sa vitalité dans les représentations que se font aujourd'hui bien des urbains de la « vraie vie rurale »...

## ***Le mode ouvert parcellisé de la gestion appropriative et fonctionnelle***

Il se développe dans une **société ouverte** (les personnes se déplacent et tissent par leurs activités des aires d'interactions beaucoup plus vastes) qui gère les milieux naturels de façon parcellisée, dans le cadre de l'appropriation publique et privée.

Les acteurs sont des personnes physiques et des collectivités publiques et privées ayant la personnalité morale. Les communautés régressent, sont mises sous tutelle ou disparaissent. Le système d'activité humaine met en jeu des activités marchandes ou collectives, tandis que les activités de proximité régressent. Ce système est comme fondé sur la **spécialisation des tâches**, la **mono-activité des acteurs**, la **stricte localisation des interventions** de chaque acteur dans la limite des appropriations et des compétences publiques et privées. La régulation explicite du système d'activité humaine se fait par les échanges marchands et par l'activité réglementaire de la puissance publique. Celle-ci s'appuie sur les usages anciens, d'ailleurs souvent transcrits dans le droit, mais qui deviennent souvent obsolètes faute d'actualisation adéquate.

Comme progressivement cette régulation apparaît insuffisante, vont se développer des interventions directes de l'État, tantôt au nom de la solidarité, tantôt au nom de l'intérêt général, grâce par exemple à l'appropriation publique (cf. série domaniale de restauration des terrains en montagne). Plus tard vont se mettre en place des filières de gestion sectorielles (cf. filière d'alimentation en eau potable, d'assainissement...), par lesquelles l'État intervient avec d'autres acteurs économiques pour organiser et mettre en œuvre les grandes fonctions nationales.

À l'ancienne organisation de proximité, se substitue une organisation de **négociation verticale**, par laquelle se négocie, face à un problème local ponctuel, l'engagement des différents acteurs publics, en particulier l'État.

Dans ce mode ouvert-parcellisé, la réponse aux problèmes de qualité du milieu, par nature globale, se fait de façon parcellisée. Si elle apparaît efficace, c'est qu'elle a permis la diffusion de progrès techniques, économiques et administratifs. Mais pour être pris en charge par les filières de gestion et l'organisation verticale de négociation, il faut qu'un problème, local « grossisse » suffisamment pour trouver une réponse technique et économique adéquate.

Dans de nombreux domaines, cette réponse est synonyme de **transfert de charge et de responsabilité** du local vers le national. Le développement de négociations « local-national » et « national-national » s'accompagne de la régression des négociations de proximité de type « local-local ».

La mise en place de ce mode ouvert-parcellisé de gestion de la qualité a assurément bénéficié de l'exceptionnelle qualité de la nature et du comportement patrimonial acquis de la société en France. La qualité de l'agriculture comme la qualité de l'environnement en tant que propriétés émergentes de système-qualité multiples vont s'y heurter.

Mais, pour se maintenir, ce mode ouvert-parcellisé suppose un État riche, fort et omniscient, un comportement patrimonial spontanément entretenu de la part de la société locale et nationale (acteurs directement et globalement concernés) et d'une nature fortement auto-régulatrice de ses équilibres.

Tout cela ne semble plus vraiment être d'actualité... Aussi, face à la montée des problèmes de qualité du milieu, ce mode ouvert-parcellisé semble-t-il être un **mode de transition**.

## Pour une stratégie patrimoniale de gestion de la qualité

La ruralité a été un concept organisateur puissant. Il était synonyme d'unité de vie et de gestion de la nature, mais aussi d'autarcie. L'urbanité a été synonyme d'ouverture sociale, de progrès technique, mais aussi de parcellisation des activités et de la vie. Ouverture et unité seront des nécessités pour la vie et la gestion des affaires dans les sociétés développées de demain.

Ainsi, dans une société ouverte, il est possible de concevoir des réponses pour la gestion unitaire des qualités de la nature en tant que propriétés globales d'un milieu naturel et humain.

L'instauration d'une qualité plus exigeante suppose, à notre avis, que celle-ci devienne en tant que telle, ce qu'elle n'est pas, le **patrimoine d'un titulaire**. Et ce titulaire ne peut être que l'ensemble des acteurs concernés directement et globalement par elle, c'est-à-dire **la société tout entière**. Par sa nature propre et le grand nombre et la diversité des acteurs concernés, il ne peut s'agir que d'une patrimonialisation en bien commun.

Un choix stratégique essentiel est à faire, destiné à définir la règle du jeu entre tous les acteurs de la société vis-à-vis de la qualité, vis-à-vis de la façon de gérer et de négocier. Ce choix semble donc devoir être le suivant : **la qualité de la nature est un bien commun** dont l'état résulte d'un comportement négocié entre tous les acteurs concernés, qui intègre et dépasse les appropriations publiques et privées et les offres et demandes de toute nature qui la concernent.

Cette patrimonialisation en bien commun sera **multiple**, relation patrimoniale d'identité pour les acteurs globalement actifs, relation patrimoniale méta-fonctionnelle pour les acteurs directement actifs ; elle sera **unitaire**, tant au niveau des unités du système-qualité qu'au niveau de la gestion patrimoniale des acteurs eux-mêmes, tout acteur étant, à des degrés divers, directement et globalement actif.

Cette patrimonialisation résultera d'une **démarche progressive et négociée de reconnaissance des communautés d'intérêt** vis-à-vis de cette qualité, aux différents niveaux du « système-qualité », puis d'organisation et d'adaptation de celles-ci en communautés de gestion. Pour les communautés d'intérêt et d'action comme pour la gestion patrimoniale de chaque acteur, il sera nécessaire d'assumer pleinement le paradoxe de l'ouverture et de l'unité, qui conduit à renforcer l'une par l'autre pour une qualité meilleure de la gestion patrimoniale et des communautés.

Dans une démarche co-évolutive, seule jouable à l'horizon de la génération pour changer les relations entre les acteurs, la société et la qualité, plusieurs axes d'actions à long terme peuvent être retenus.

### ***Stratégie de la qualité***

En redécouvrant la qualité et le système-qualité, elle vise à définir et à maintenir ensemble, avec tous les acteurs effectivement intéressés, une qualité exigeante de l'approvisionnement, de la nature, de la vie locale et nationale, et donc permettra de confronter ainsi une stratégie nationale et locale de la qualité de l'exploitation agricole, de l'agriculture, de l'environnement. Cette stratégie de reconnaissance des utilités réelles et potentielles de l'agriculture, de l'environnement, aura pour effet de sortir du jeu relationnel ancien, et donc de dynamiser les énergies des intéressés.

C'est une **stratégie de la demande**, qui vise, au vu des qualités retenues pour objectifs communs, à expliciter les demandes réelles de tous les acteurs ; plus largement, elle doit aboutir à un esprit « marketing » dans les domaines du court et du long terme, du marchand et du non marchand, chez tous les acteurs de l'agriculture et de l'environnement (servir, en s'organisant différemment, des demandes nouvelles). Les

sociétés développées ont besoin de gérer les systèmes vivants, de créer de la richesse par une patiente synergie des facteurs « nature, capital et travail », de capacité d'auto-organisation décentralisée. D'un point de vue « marketing », le métier d'agriculteur a de l'avenir.

### ***Stratégie de gestion méta-fonctionnelle***

Pour cela, il s'agit, au sein de la communauté d'intérêt et d'action :

- de **maintenir et de diversifier les fonctions et filières de gestion** du mode ouvert-parcellisé, en raison de leurs performances propres dans le système marchand et collectif de l'appropriation publique et privée ; elles sont des garanties de « l'ouverture » de la gestion (du local vers le national) et d'une efficacité fondée sur la spécialisation des tâches, des acteurs et sur la clarté des champs de compétence (cf. mode ouvert-parcellisé) ;
- de **développer un tissu local de gestion** qui permettra, à travers la multi-fonctionnalité des tâches, la pluri-activité des acteurs, la multi-localisation des interventions dans l'unité écologique et humaine considérée, de mettre en valeur toutes les ressources humaines susceptibles de se mobiliser dans le cadre d'une gestion de proximité (cf. mode autarcique-unitaire) ;
- et comme l'expérience montre que le développement volontaire ou spontané des filières de gestion se fait souvent au détriment du comportement de prise en charge local, il faut concevoir, une **gestion méta-fonctionnelle** (meta : qui englobe) qui définisse, dans chaque système-qualité, les règles de cohabitation, de développement mutuel des fonctions et du tissu local de gestion en référence concrets à une qualité « objectif ».

De nature intégrative et localisée, cette gestion méta-fonctionnelle procède d'une négociation. Celle-ci doit être une négociation de proximité, à la fois horizontale et verticale, pour mobiliser tous les acteurs directement actifs et tous les acteurs globalement actifs concernés par la qualité de sa gestion. Elle doit pouvoir prendre en compte toutes les offres et toutes les demandes de qualité, proposer des objectifs localisés, définir des règles de gestion de nature méta-fonctionnelle.

Ainsi se développera un **nouveau mode de gestion ouvert-unitaire** susceptible de répondre aux besoins de qualité des sociétés développées.

Pour appréhender la totalité des enjeux à court et à long terme, cette négociation ne peut être que de nature politique, fondée selon des délégations *intuitu-personae* impliquant le citoyen tout autant que les élus de toutes les collectivités publiques territoriales dans des contrats exigeants.

### ***Stratégie de patrimonialisation, ou d'implication patrimoniale***

Cette stratégie d'implication patrimoniale et donc de responsabilité, vise à instaurer une pratique réelle de négociation chez tous les acteurs effectivement intéressés, qu'ils soient offreurs et demandeurs au sein de chaque système-qualité.

La finalité générale est de susciter, dans la liberté et la responsabilité des citoyens, un comportement patrimonial des acteurs ; il s'agit de :

- développer la conscience patrimoniale de la qualité,
- instaurer une relation patrimoniale à la qualité,

- instaurer une négociation patrimoniale des offres et des demandes.

Ce comportement requiert une organisation patrimoniale, à la fois locale et verticale, en recherchant, à chaque niveau du « système-qualité » :

- ses lieux de négociation et de gestion,
- des langages de gestion et de négociation,
- des procédures de négociation et de gestion.

Ces thèmes stratégiques se rencontrent dans un certain nombre d'entreprises productives modernes, en France et surtout à l'étranger. Ils donnent lieu à une gestion et à un management nouveaux. L'agriculteur français en tant que producteur de biens et services marchands et non marchands, et la société française à travers ses représentants, peuvent les reprendre à leur compte.

Une fois la stratégie clairement définie, de nombreuses actions concrètes peuvent concourir à sa réalisation. Instaurer une gestion en bien commun fondée sur le comportement patrimonial, à la fois libre et responsable, de chacun, à partir de la société locale, suppose que chaque acteur public et privé voit son identité confortée pour permettre de « bons contrats ». Cela suppose aussi une nouvelle présence, de nouveaux rôles et de nouvelles missions de service public. Et c'est d'abord au sein de la puissance publique qu'une véritable administration en commun engageant toutes les collectivités publiques de façon solidaire doit s'organiser concrètement.

L'avenir des rapports entre agriculteurs et environnement dépend largement des choix stratégiques que la société locale et nationale fera sur la qualité de la nature. Fondée sur un projet commun autour d'une réalité concrète, à la fois local et national, s'appuyant sur la liberté d'engagement, la responsabilité des acteurs, la relative gratuité de l'effort aujourd'hui pour un fruit commun demain, l'instauration d'une gestion exigeante de la qualité de la nature semble réaliste à l'échelle d'une génération. N'est-elle pas un moyen discret mais efficace, pour les sociétés développées, de fonder en leur sein un nouveau « contrat social » ?